

Pro Senectute

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **22 (1992)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SECRETARIAT ROMAND: (021) 923 50 23

1800 Vevey 1, case postale, rue du Simplon 23

SECRETARIATS CANTONAUX:

1211 Genève 4, rue de la Maladière 4, (022) 321 04 33

1000 Lausanne 9, rue du Maupas 51, (021) 36 17 21

2301 La Chaux-de-Fonds, av. L.-Robert 53, (039) 23 20 20

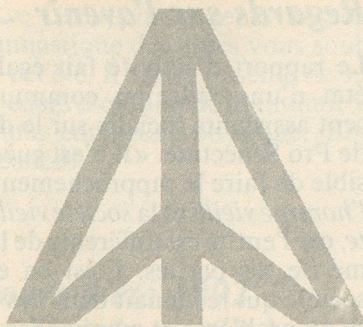
2502 Bienne, rue du Collège 8, (032) 22 20 71

2800 Delémont, av. de la Gare 49, (066) 22 30 68

2710 Tavannes, rue du Pont 4, (032) 91 21 20

1701 Fribourg, rue Saint-Pierre 10, (037) 22 41 53

1950 Sion, rue des Tonneliers 7, (027) 22 07 41



PRO
SENECTUTE

Tout commence ce 23 octobre 1917, lorsqu'une dizaine d'hommes de cœur décident de venir à l'aide des «vieillards indigents» en séjour dans les homes: Pro Senectute, fondation suisse pour la vieillesse voit le jour sous le regard de la Société suisse d'utilité publique. Les temps sont durs, les séquelles de la Première Guerre mondiale se prolongent jusqu'au début des années 20 et c'est en 1931 que la Confédération suisse reconnaît officiellement Pro Senectute, non sans lui avoir prodigué auparavant un actif soutien financier.

Priorité à l'AVS.

Mais les fondateurs et leurs suivants se sont fixé un objectif ambitieux: convaincre le pays d'instituer une assurance-veillesse nationale. Après plusieurs échecs, le peuple se prononce en 1938 en faveur de dispositions transitoires des finances fédérales, qui ne se concrétisent qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Finalement, le peuple et les cantons adoptent à une très forte majorité le 6 juillet 1947 la loi instituant l'Assurance vieillesse et survivants (LAVS). Cela n'empêche pas la Confédération de verser en 1948 cinq millions de francs à Pro Senectute, pour remédier aux cas les plus difficiles.

C'est que, à lire les rapports de la fondation, la crise économique, la guerre, avec tous les sacrifices personnels et familiaux qu'il a fallu lui consentir dans les usines ou sur les champs, laisse une population âgée bien affaiblie.

L'introduction en 1966 des Prestations complémentaires (PC) facilite la correction des inégalités apparues après l'introduction de l'AVS. La Fondation reçoit les moyens de compléter encore l'aide des PC dans les situations particulièrement critiques. Déchargée du souci constant de réunir des fonds pour l'aide individuelle, Pro Senectute peut maintenant étoffer ses services, en particulier du côté de la consultation sociale et de l'aide à domicile. Une centaine de centres d'informations s'ouvrent progressivement dans tout le pays et complètent le réseau des 26 secrétariats cantonaux.

Pro Senectute n'en continue pas moins son combat politique pour que l'AVS et les PC couvrent le minimum vital, car il reste encore 150 000 personnes qui, bon an mal an, rencontrent de graves difficultés économiques. Certes, la condition des vieillards a beaucoup changé: on se sent à l'aise dans la société, on pratique des sports, on voyage, les clubs offrent des possibilités de se rencontrer, de se cultiver. La préparation à la retraite change, le regard s'ouvre sur cette nouvelle tranche de la vie.

Et demain? Promise à un état de santé encore meilleur, la population âgée augmentera encore. Les aînés et leur entourage auront toujours besoin de conseil, même si le retraité de demain est mieux informé de ses droits. Les disparités économiques ou culturelles ne disparaîtront pas, Pro Senectute continuera de s'employer à corriger les inégalités sociales qui en résultent. A moins qu'un robot ne se manifeste un jour l'aide à domicile se maintiendra avec ou sans le concours de la Fondation. Jusqu'ici pilier de la famille, la femme pourra préférer sa carrière professionnelle au soutien d'un parent âgé.

Les jeunes retraités pourraient s'occuper de gens très âgés; en compensation, ils ne recevraient pas un salaire, mais une sorte de crédit qui leur permettra de bénéficier à leur tour de cette aide le moment venu.

L'animation, qui jusqu'ici cherchait à satisfaire un besoin de loisirs, évoluera vers des activités plus mobilisatrices (cours de formation, ateliers-mémoire, développement de la personnalité, etc).

Placée devant la nécessité de diversifier ses prestations, Pro Senectute devra opérer des choix, une tâche à laquelle la Fondation n'est pas habituée. Attendre que les contraintes économiques les lui dictent n'est pas une bonne solution. Mais surtout, les premiers intéressés seront de la partie. Dûment informés de leurs droits, mieux habitués à s'exprimer, les aînés de demain décideront et Pro Senectute s'adaptera à leurs besoins.

J.D.

Hier, aujourd'hui, demain

Hier l'aide matérielle aux «vieillards indigents» et le combat politique pour l'AVS, aujourd'hui l'amélioration de la qualité de vie, demain le développement de l'entraide et l'intégration de la personne âgée dans la société, voilà esquissée à grands traits la destinée helvétique de Pro Senectute. Le coup d'œil de son secrétaire romand, Jean-Louis Delacour.*

** Résumé de l'exposé présenté devant l'assemblée de Pro Senectute Fribourg le 15 mai à Givisiez.*

BERNE



Thé dansant

Le thé dansant *n'aura pas lieu* au mois d'août.

Table du midi

Tous les jeudis à partir de 11 h 30 un dîner est servi au Restaurant Eintracht. *Inscription à Pro Senectute.*

Club du dimanche

Les *dimanches 9 et 23 août* le club du dimanche aura lieu à la mensa de l'école professionnelle à Bienne, rue Wasen 5.

Vacances de marche

Cette année, Pro Senectute organise deux semaines de vacances de marche à La Lenk. 1^{re} semaine: *du 24 août au 31 août et du 26 septembre au 3 octobre.* *Inscription à Pro Senectute, tél. 032/22 20 71.*



75 printemps pour aller de l'avant

A Pro Senectute Fribourg, on n'aime pas beaucoup le rétroviseur: pour les 75 printemps de la Fondation, le comité cantonal se donne de nouvelles structures, fait connaître ses services sur le vidéotex; ses assistants sociaux réfléchissent à l'avenir, et le président cède ses responsabilités à une force plus jeune. Cela se passait le 15 mai à Givisiez.

L'an dernier, Pro Senectute a dépanné financièrement et par des prestations en nature 266 personnes pour un montant global de 300 000 francs; ces mesures leur évitent de tomber à l'assistance publique, devait tout d'abord souligner Robert Mueller, directeur, dans son tour d'horizon. L'aide matérielle porte surtout sur les moyens auxiliaires (lunettes). La collecte dans le canton a rapporté 127 000 francs l'automne dernier, soit 12,9% de plus qu'en 1990. Le produit de la collecte, ces dix dernières années, a permis d'acquérir 863 fauteuils roulants remis gratuitement aux personnes âgées. Le Centre Senior a quitté l'Eurotel en ville de Fribourg, pour s'installer dans des locaux adjacents au secrétariat cantonal 10, rue Saint-Pierre, solution pratique pour les hôtes de passage et pour l'animateur de Pro Senectute. Désirant mieux informer la population sur ses services, Pro Senectute les fera connaître sur la banque de données sociales du vidéotex, grâce à l'appui financier de la Banque Populaire Suisse. En 1992, plusieurs manifestations marquent dans tout le canton les 75 ans de la Fondation; elles s'adressent plus particulièrement aux personnes âgées. Enfin, Michel Boni, assistant social devient adjoint à la direction.

Bien que le comité cantonal bénéficie déjà de la personnalité juridique, le nouvel Acte de fondation et son règlement consacrent une mise à jour de ses structures en harmonie avec les besoins de la population âgée. Ferdinand Masset, ancien conseiller d'Etat et président du comité cantonal, a cédé à Marc-Antoine Pürro, notaire à Fribourg, la charge qu'il exerçait avec compétence depuis six ans.

Regards sur l'avenir

Le rapport d'activité fait également état d'une réflexion commune des sept assistants sociaux sur le devenir de Pro Senectute. «Il n'est guère possible de faire le rapprochement entre l'homme vieilli et la société vieillissante, car l'entité est différente de la somme de ses parties. C'est en effet la société qui reconnaît dans la vieillesse un problème et marginalise un cycle de vie, qui correspond à plusieurs générations, dont les situations, les besoins et les préoccupations diffèrent.»

La situation économique laisse prévoir une diminution du nombre de personnes à aider, mais très probablement une augmentation des prestations accordées par individu. La consultation sociale restera largement indispensable et les travailleurs sociaux s'efforceront de réactiver l'entraide entre générations et de favoriser l'accès aux services d'aide. De l'avis des travailleurs sociaux, Pro Senectute devra inciter les personnes âgées à participer activement à la vie de société; sans valeur marchande, les utilités sociales de la retraite représentent une richesse inestimable. Toujours dans la perspective d'une meilleure intégration de la personne âgée dans la société, Pro Senectute se devrait d'ouvrir de nouveaux champs d'activité: transferts sociaux, habitat, transport, consommation etc. Ces réflexions complètent l'exposé présenté par Jean-Louis Delacour, secrétaire romand de la Fondation sur *Pro Senectute hier, aujourd'hui, demain.*



Cure thermale à Loèche-les-Bains

Pro Senectute Valais organise un séjour de cure thermale à l'intention des rhumatisants en âge AVS.

Pour profiter des derniers beaux jours d'automne et «recharger les batteries» physiquement et psychologiquement, le vivre en groupe dans un hôtel confortable, accompagné par une responsable, peut aider à mieux affronter l'hiver.

Ce séjour aura lieu à Loèche-les-Bains (1411 m d'altitude) **du 2 au 16 novembre.**

L'indication médicale est nécessaire pour pouvoir s'inscrire.

Lieu du séjour: Hôtel Grichting, Loèche-les-Bains.

L'hôtel est équipé pour les traitements individuels.

Prix en chambre individuelle: Fr. 1440.-, en ch. double: Fr. 1330.-

Votre caisse maladie peut participer aux frais de traitement. Renseignez-vous auprès de votre assurance maladie avant de vous inscrire.

Renseignements et inscriptions auprès du Secrétariat cantonal de Pro Senectute Valais, rue des Tonneliers 7, 1950 Sion, tél. (027) 22 07 41.

Délai d'inscription le 10 octobre. ■



A l'occasion des 75 ans de Pro Senectute, il sera possible d'obtenir dès fin août, auprès de chaque secrétariat central, le pin's de Pro Senectute au prix de Fr. 10.-.



Vacances à Lugano

La proposition de vacances à Andeer (Grisons) a eu l'heur de convenir à un grand nombre d'amateurs de séjours bien organisés. Au moment où ces lignes paraissent, ils en reviennent. Mais il reste encore de la place à l'Hôtel Meister (Lugano), du 26 août au 4 septembre 1992. Si cela vous tente, faites-vous envoyer le dépliant édité par le secrétariat.